



Assemblée générale du 13 février 2019
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2019/002 :

Cotisation annuelle Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme 2019

Description succincte du projet :

La CCI de région est membre du Comité Régional du Tourisme – Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, association loi 1901, aux côtés de collectivités locales, d'institutionnels du tourisme et de représentants de la profession.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	105
Présents :	62	Voix contre :	0
Représentés :	43	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme

Le 26 février 2019, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND